

## REUNION du mercredi 15 février 2017, 19h30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2017

**Présents** : T. BLASZEZYK, J. DARJO, B. COURDE, N. LE DANNOIS, J. BOULERNE, N. HELE (CHAMARD), S. DAVID, O. CHEVOLEAU, F. GORCE, D. BROUSSE, I. PROTEAU

**Absents excusés** : C. THUREAU-BLUMBERG (donne pouvoir à T. BLASZEZYK), A. BERNARD

**Absent** : R. ZAPATA, J-C GUERAIN.

**Secrétaire** : D. BROUSSE

### 1. – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 janvier 2017.

Le compte-rendu du 18 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 2. - DROIT DE PREEMPTION SECTION B N°405,404 et 406.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces trois parcelles se situent : 3 chemin des chèvres, A proximité du restaurant *Le Petit Caprice*. L'indivision concerne la famille Pinçonneau. Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

### 3. – BAIL COMMERCIAL SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il a rencontré la gérante du salon de coiffure. Ouvert depuis 4 ans, le salon ne fonctionne pas assez par manque de clientèle. Elle doit cependant payer le loyer du bail d'un montant de 350 € par mois jusqu'au 31 décembre 2017. Elle souhaiterait rompre par anticipation le bail engagé pour l'année. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la rupture anticipée de ce bail. Monsieur le Maire demande à Mme COURDE de prendre rendez-vous avec la gérante et d'arrêter le bail au 31 mars 2017. De plus, il précise que la coiffeuse contactera également Mme COURDE afin d'établir un état de lieux et une remise des clés en bonne et due forme. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra réfléchir en commission ou en réunion de conseil municipal sur la reprise de ce local et son utilisation future.

### 4. – DEBAT DU CONSEIL COMPTEUR LINKY.

Suite à la réunion publique du 09 novembre 2016, Monsieur le Maire trouve que l'échange des compteurs n'a pas de sens alors que les anciens fonctionnent très bien. C'est un gâchis financier et environnemental. Cette rencontre avait pour but d'interpeller la population sur le sujet. Quelques habitants ont fait le déplacement. Monsieur le Maire précise qu'il reste dubitatif : sa position : ni pour ni contre. Il propose au conseil de ne pas prendre de décision et d'attendre davantage d'informations. Après débat, le conseil municipal n'est ni en faveur ni en défaveur de ce compteur linky. Il ne se prononce pas, suite notamment au manque de réactions et d'élan de la population voyacaise.

### 5. – PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le mardi 28 mars 2017. Une grande partie de cette réunion sera consacrée au budget.

### 6. – PERMANENCES ELUS

Permanences du samedi matin :	25 mars 2017 : Joèle DARJO
	1 <sup>er</sup> avril 2017 : Sophie DAVID
	8 avril 2017 : Bernadette COURDE
	15 avril 2017 : Nicole HELE (CHAMARD)

## 7. – QUESTIONS DIVERSES

- Mme BOULERNE Jacqueline présente un compte-rendu de sa réunion du 27 janvier 2017 concernant l'aménagement de la zone artisanale du Cluzeau.

Un point a été fait sur :

- ✓ Le bornage et le piquetage.
- ✓ Les protections d'arbres et l'arrachage des haies.
- ✓ La définition de la date d'intervention des travaux de préparation de carré vert (lot n°3).
- ✓ La définition de la zone d'installation de chantier.
- ✓ Le point sur le démarrage effectif des travaux de terrassements.
- ✓ Le point sur les plans EXE reçus ou manquants.
- ✓ Les questions diverses.

Au total, 15 parcelles vont être viabilisées pour des entreprises.

Les réunions se dérouleront tous les mercredis à 9h30 sur le site. La prochaine aura lieu le mercredi 22 février 2017 à 9h30.

Mme BOULERNE Jacqueline informe le Conseil sur sa rencontre avec les gendarmes et la directrice de l'école au sujet du PPMS Intrusion (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Elle fait le point sur les échanges et les éventuels conseils de la gendarmerie obtenus avec les plans des futurs bâtiments de l'école.

### Arrivée de Mme PROTEAU Isabelle à 20h31.

Mme BOULERNE Jacqueline effectue le bilan du conseil d'école du mardi 14 février 2017.

Elle précise les effectifs du RPI Puyravault/Vouhé en 2017 : 127 élèves répartis selon le tableau suivant.

Ecole de Puyravault		Ecole de Vouhé	
Petite section	20	CP	12
Moyenne section	12	CE1	19
Grande section	14	CE2	20
		CM1	20
		CM2	10
Total	46 élèves	Total	81 élèves

La fête de l'école se déroulera le samedi 24 juin 2017.

Le spectacle des enfants aura lieu à 11h00, et sera suivi d'un repas convivial entre les parents, les enfants et les institutrices. L'association des parents d'élèves effectuera une kermesse l'après-midi. Le conseil municipal apprécie l'effort effectué par le corps enseignant de mettre la fête de l'école un samedi.

La municipalité espère que les parents d'élèves participeront à cette dynamique et qu'ils seront nombreux à profiter, non seulement du spectacle, mais également du repas et de la kermesse.

- Joèle DARJO signale au conseil qu'elle s'est déplacée à la cantine, exceptionnellement située à la salle des fêtes pour cause de travaux.  
Elle a pu observer l'organisation du service ; quelques points sont à revoir mais l'ensemble reste positif.  
Le comportement et le bruit des enfants pendant ce temps de collation sont normaux, conforme à une cantine scolaire. Les enfants se tiennent assez bien.
- Bernadette COURDE, David BROUSSE, Nadine LE DANNOIS, Olivier CHEVAULEAU, Isabelle PROTEAU, François GORCE n'ont pas de questions ou de remarques diverses.
- Sophie DAVID informe le conseil que les fossés derrière la propriété de Mme HELE (CHAMARD) sont secs et remplis de feuilles. M. Le Maire répond en précisant qu'ils sont privés et qu'il faut traiter cela avec la propriétaire, en aucun cas cela regarde la commune.

Sophie DAVID demande s'il est possible d'avoir à disposition Vincent, l'agent technique, et Sylvette, la secrétaire de mairie lors des avis de tempête. M. Le Maire répond que leur aide est nécessaire voir obligatoire lorsqu'une urgence se présente. Ils peuvent être réquisitionnés.

Fin de séance : 21h27

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Thierry BLASZEZYK

